L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 1er OCTOBRE 1866. Entre les rues Bienville et Conti.

G. F. WEISSE & Cie.
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 1ER OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Quatre terrains situés au faubourg, Livaudais, dans le Quatrième District, face à la rue Troisième, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent—Aussi, un jugement rendu par la Quatrième Cour de District, pour une somme d'environ 12,000.

Par R. A. Fortier, constable, No 9 rue des Français, un lot de meubles.

Par J. C. Kuntz, constable, à l'encoignure des rues St-Charles et Commercial Place—un lot de meubles.

Par Hoffman & Marks, à leur salle d'encan—cinquante pièces de soieries noires, sans réserve—Aussi, une grande vente, sans réserve, de marchandises sèches, américaines et étrangères.

Par G. Léaumont, à sa salle d'encan—des chaussures avariées, pour dames—Aussi, 300 caisses de bottes, souliers et brodequins, 100 caisses de chapeaux, 200 lots d'habillements, chemises, &c.

Par B. Turpin, à son magasin d'encan, vin rouge en barriques et en caisses, madère, sherry, porto, huile, vermouth, sardines, sucres, &c.

Par D. E. Morphy, à son magasin d'encan, pour clore un stock, 100 caisses fromage, 100 barils farine, jambons, &c. Et à l'entrepôt Eagle Bonded, coin Julia et Commerce—34 colis tabac à chiquer.

Par A. Folber, à sa salle d'encan rue de Chartres—Grande vente importante de marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, coutellerie, &c.—Aussi, une caisse d'articles de modes, avariés.

Par J. L. Larocque, 23 et 25, rue Conti—Champagne, whisky, Shiedam schnapps, whisky cock-tails, farine, chaudières, &c. verreries et barils.

ATTENTION !

☞ **Propriété améliorée de valeur à l'encan par le Shérif.**

Nous appelons l'attention particulière sur la vente à l'encan qui aura lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du Shérif, de quatre terrains de valeur avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés rue Troisième, Quatrième District. L'un deux fait encoignure à la rue Fulton.

Le même Shérif procédera également, au même endroit et à la même heure, à l'adjudication d'un jugement de la somme de $12,174 11. Voir aux annonces.

SOIERIES.—Lundi, 1er octobre, il sera vendu par MM. Hoffman & Marks, à leur salle d'encan, rue de Chartres No. 38, plusieurs grands lots de soiries de divers tissus. Nous appelons l'attention du public sur ce magnifique assortiment. Les conditions de la vente, qui commencera à midi précis, seront annoncées au moment de la criée.

☞ Les marchands de marchandises sèches, d'habillements, etc., et particulièrement de modes, se rappelleront que M. A. Folber, encanteur, fait une vente importante lundi, 1er octobre, à 10 heures, dans sa salle d'encan, au No 46 de la rue de Chartres. Il vendra un grand stock de marchandises sèches, d'habillements, de lingerie, de chapeaux et une caisse de modes, par ordre des gardiens du port.

MARCHANDISES ÉTRANGÈRES ET AMÉRICAINES.—MM. Hoffman & Marks vendront lundi matin, 1er octobre, à leur salle d'encan, rue de Chartres, No 38, un superbe fonds de marchandises étrangères et américaines, d'une grande variété et admirablement assorties. Nous engageons le public à ne pas négliger cette occasion de se pourvoir de très enviables étoffes à bon marché. La vente sera sans réserve.

MEUBLES.—Jeudi, 3 octobre, au No 17 de la rue Dauphine, MM. Walton & Deslonde vendront un très élégant et très riche ameublement. La vente commencera à 11 heures du matin.

L'Amendement Constitutionnel.

Nous publions plus loin une remarquable lettre adressée par le juge Sharkey au gouverneur Humphreys du Mississipi, au sujet de l'amendement constitutionnel. Il y fait valoir les arguments déjà présentés contre l'adoption par les législatures du Sud de cet amendement, et il fait ressortir avec juste raison le danger que présente la cinquième section, d'après laquelle le Congrès aurait le pouvoir de mettre en vigueur *par une législation appropriée*, les nouvelles dispositions ajoutées à la Constitution.

Une clause semblable, ne contenant pas plus de deux lignes, avait été insérée à la suite de l'amendement constitutionnel sur l'émancipation. Les législatures du Sud qui avaient ratifié de bonne foi l'amendement, ont pu apprécier l'usage que les radicaux du Nord peuvent faire d'une latitude pareille. D'une clause banale et usitée, ces derniers ont fait une arme pour interpréter à leur guise la portée de l'article abolissant l'esclavage et ils ont voté leur fameux bill des droits civils et le bill du bureau des affranchis qui ont donné lieu aux deux vetos présidentiels. Il n'est pas douteux que la ratification du second amendement ne dut être suivie d'une série de lois congressionnelles réglant les élections dans les États, les plaçant sous le contrôle de commissaires fédéraux, et anéantissant la juridiction des États en matière électorale. Les conditions du gouvernement seraient complètement changées, comme l'observe le juge Sharkey. Or, quel serait l'avantage que retireraient les États du Sud de leur adhésion à un ordre de choses qui permettrait à leurs ennemis de forger pour eux de nouvelles chaînes ?

L'acceptation de l'amendement par le Sud impliquerait-elle l'admission de ses représentants et de ses sénateurs dans le Congrès ? Nous n'avons à cet égard aucune garantie officielle. La *Tribune* de New York dit oui, le *Times* dit non. Lequel croire de M. Greeley ou de M. Raymond ? En supposant qu'ils se missent d'accord, en serait-on plus avancé ? Les deux grands chefs du parti, M. Sumner au Sénat et M. Thaddeus Stevens, à la Chambre, n'ont pas déclaré que l'amendement ne leur suffirait pas et qu'ils entendaient réclamer du Sud d'autres garanties avant de le réadmettre dans l'Union. Si nous consultons les travaux du dernier Congrès, nous y voyons que la Chambre a rejeté un bill qui proposait l'admission des membres du Sud, à la condition que leurs États auraient préalablement ratifié l'amendement. C'est là le seul acte officiel qui nous permette de juger des dispositions du parti républicain noir sur ce point.

Il est vrai que le Tennessee a été admis aussitôt après le passage de l'amendement par sa législature ; mais il ne faut pas oublier que le Tennessee jouit d'une constitution particulière qui exclut pour dix ans du droit de suffrage tous ceux qui ont été partisans de la sécession. Les républicains noirs renforçaient donc leur majorité en admettant les envoyés de cet État. Ils se montreraient plus difficiles s'il s'agissait d'admettre des adversaires de leur politique.

Qu'on ne se méprenne donc pas à l'apparente modération de langage du manifeste du parti unioniste, et qu'on se garde surtout d'accepter pour argent comptant la déclaration de MM. Parker et Greeley que l'amendement constitutionnel est leur programme définitif de restauration de l'Union. Il est trop évident que c'est là une manœuvre électorale pour rallier aux candidatures du parti radical les républicains noirs modérés. Le passé de ce parti est là pour nous dire qu'après une victoire électorale, les programmes modérés rentrent dans les cartons et font place aux plus violentes exigences. Les partisans des mesures extrêmes qui s'étaient tenus un moment à l'écart, reprennent leur ascendant, et leurs mots d'ordre sont obéis sans conteste par une majorité qui partage leurs passions. Qu'on se rappelle les différents programmes du parti républicain depuis le fameux programme de Chicago en 1860, et l'on verra quelle confiance on peut avoir dans les déclarations de principes et les promesses de ces disciples de Machiavel. Les élections passées, on verra si nous les calomnions.

Les déclarations des journaux radicaux ont encore moins de valeur, s'il est possible, que les manifestes des comités, et le *Times* de New-York est plus candide que ses confrères quand il reconnaît que l'adoption de l'amendement n'entraînera pas nécessairement la restauration de l'Union.

Si un plan de restauration acceptable était présenté au Sud, il devrait avant de l'adopter exiger des garanties formelles pour l'exécution du contrat. Autrement, s'il commençait par remplir sa part des obligations stipulées, il risquerait fort de s'en retirer qu'une nouvelle défaite et une nouvelle humiliation. Mais l'amendement constitutionnel en lui-même est loin d'être un plan acceptable, et sur ce point nous n'avons qu'à nous en référer à ce que nous en avons dit précédemment et à l'argumentation si puissante contenue dans la lettre du juge Sharkey.

COLLÈGE DE LA LOUISIANE.—Nous annoncions dernièrement aux familles que les cours de cette Institution étaient repris depuis les premiers jours de septembre. Le nombre des élèves déjà rentrés est considérable et indique la faveur dont jouit auprès du public cet établissement d'éducation que dirige avec tant de zèle et d'activité M. le colonel Ferrier. On nous informe qu'il ne reste de place que pour trois élèves pensionnaires et que l'externat peut encore recevoir une quinzaine d'élèves. Nous signalons le fait aux parents qui désirent faire profiter leurs enfants des avantages offerts par le Collège de la Louisiane.

NOUVEAUTÉS DE SAISON.—La maison Eternod & Cressy, au coin des rues Bourbon et Ursulines, vient de recevoir du Hâvre, un assortiment varié de nouveautés françaises, choisies dans les meilleures fabriques d'Europe et qui seront mises en vente aux prix les plus bas du marché. Parmi les articles annoncés nous signalerons des draps pour confections, des mousselines et des popelines, un grand choix de dentelles, de barèges, de gants, etc, et enfin un lot de grenadine légèrement avarié, à très bon marché.

Lettre du gouverneur Sharkey,

SUR L'AMENDEMENT CONSTITUTIONNEL.

Washington City, 17 sept 1866.

Son Excellence B. G. Humphreys,
gouverneur du Mississippi.

Mon cher monsieur:—Les feuilles publiques m'informent que notre législature est convoquée en session extraordinaire pour le 15 octobre. L'amendement proposé à la Constitution comme un article 14, sera peut-être soumis à la Législature pour être approuvé ou rejeté, et comme notre État n'a pas eu l'avantage de se faire entendre par l'intermédiaire de ses représentants sur cet intéressant sujet et comme le peuple de l'État a un droit de connaître les opinions de leurs représentants sur une question d'aussi vitale importance, j'adopte cette méthode, la seule qui me soit laissée, pour faire un court exposé des opinions que je professe à l'égard de l'amendement proposé. Le bon sens de la Législature la guidera, sans doute, et la conduira à une conclusion correcte, mais l'intérêt que j'éprouve pour le bien-être et la dignité de l'État demande que je ne reste pas silencieux quand ces deux intérêts sont si profondément en jeu.

En premier lieu, je ne crois pas que l'amendement ait été recommandé par les deux tiers du Congrès des États Unis. La chambre constitutionnelle des Représentants consiste en membres choisis "par le peuple des divers États" et le Sénat consiste en deux sénateurs de chaque État". Il est très clair qu'un corps non ainsi composé, ou en d'autres mots, d'où un nombre considérable d'États est exclu de la représentation dans les deux branches, n'est pas le Congrès des États Unis. Tout corps d'usurpateurs pourrait aussi bien se rassembler et prétendre qu'il est le Congrès des E. U. Chaque État a le droit de savoir que tous ceux qui se prétendent membres, possèdent bien les conditions constitutionnelles. Le Mississippi ne sait pas et ne peut savoir que les membres qui ont recommandé l'amendement étaient membres constitutionnels du Congrès.

Près d'un tiers des États a été exclu de la représentation dans les deux chambres par une majorité de membres qui se sont arrogés le titre de Congrès.

Si une majorité peut ainsi exclure des États de la représentation, il est aisé de voir qu'elle peut aller plus loin et déclarer les États déloyaux et les exclure jusqu'à ce qu'il n'en reste plus que fort peu pour former le Congrès. Par exemple, les États de New York et de la Pennsylvanie peuvent manœuvrer de manière à contrôler une majorité et commencer par exclure d'abord un petit État, puis un autre et ainsi de suite, jusqu'à ce que tout le pouvoir législatif de la nation soit interprété et contrôlé par ces deux États, et même ultérieurement par le plus grand des deux.

Quand les États du Sud adoptèrent l'amendement qui abolissait l'esclavage, la situation des choses était fort différente. Ils n'avaient élu ni envoyé aucun membre au Congrès qui recommanda cet amendement. Mais quand cet amendement fut proposé, ils avaient élu des membres qui se présentèrent en temps opportun et demandèrent à être admis, mais qui furent rejetés. On ne peut donc dire, en conséquence, que nous avons reconnu un Congrès constitutionnel.

Il y a plus; le Président fait partie du département législatif et la Constitution déclare que tout ordre, résolution ou vote", qui requiert le concours du Sénat et de la Chambre des Représentants (excepté sur une question d'ajournement) sera présenté au Président " &c. Rien ne peut avoir d'effet ou être complet sans cela. Et le cas ne change pas parce qu'un vote des deux tiers est requis sur les amendements proposés, une semblable résolution n'est pas un acte législatif complet si elle n'a pas été présentée au Président. Elle ne peut être communiquée aux États que par l'intermédiaire du Président. Comme l'amendement proposé n'a pas été soumis au Président, il n'en suit qu'il n'a pas été recommandé et qu'il est nul.

Mais, examinons pour un moment les clauses de l'amendement proposé.

La première section déclare que "toutes les personnes nées ou naturalisées dans les États Unis et sujettes à leur juridiction, sont citoyens des États Unis et citoyens aussi des États où elles résident."

Elle interdit ensuite aux États toute législation "qui abrogerait les privilèges ou les immunités des citoyens." Elle ne dit pas ce que sont les privilèges et les immunités; cela est laissé à la discrétion du prochain Congrès, en vertu de la dernière section qui déclare que le Congrès aura le pouvoir de mettre en vigueur, par une législation spéciale, les clauses de cet article." Nous pouvons trouver le Congrès conférant des privilèges et des immunités à une classe à l'exclusion d'une autre classe; nous pouvons trouver le Congrès accordant au contrôle absolu sur tous les habitants d'un État et leurs intérêts domestiques, ce qui abolit virtuellement l'État. Tout État qui ne le permettrait serait peu pour adopter l'amendement ne mériterait peut être que le titre de meilleur sort.

La seconde section, si j'interprète bien, exclurait un État de la représentation dans le Congrès, car je suppose que le nombre des nègres mâles au-dessus de 21 ans est à peu près égal au nombre de blancs mâles. Il n'y a plus qu'un effort à faire, en conséquence, pour nous imposer le suffrage nègre, que nous y consentions ou que nous n'y consentions pas. Faites-cela ou vous n'aurez pas de représentation. Il est à présumer que notre peuple intelligent n'hésiterait pas à faire son choix.

La troisième section porte qu'aucune personne qui aura précédemment prêté serment à la constitution des États Unis et qui ensuite aura été engagée dans la rebellion, ou qui aura prêté assistance ou secours à ceux qui y étaient engagés, n'occupera d'emploi. C'est là un acte complet d'*ostracism* qui frapperait peut-être une majorité de nos citoyens; car il y en a probablement fort peu qui n'aient d'une manière ou d'autre prêté serment à la constitution.

Même ceux qui se sont opposés à la sécession et ont été engagés dans la guerre seulement par compulsion, seraient atteints par cette clause, aussi bien que l'homme qui aurait donné un morceau de pain à un soldat affamé et aussi tous ceux qui, par charité, auraient donné un lambeau de vêtement à un ami ou à un parent souffrant dans l'armée. Une telle clause serait et contraire à la théorie de notre gouvernement et si oppressive pour une large classe de la population des États du Sud qu'on ne peut supposer que ceux qui l'ont présentée aient eu un instant l'idée qu'elle serait acceptée.

Ils auraient du savoir aussi qu'une pareille clause était de nature à mettre en danger l'existence du gouvernement, car on peut toujours attendre tôt ou tard des révolutions, d'actes qui *totient* des classes en possession de leurs droits électoraux. Si le peuple ne peut exclure des fonctions publiques, par le moyen de la balle ou au scrutin les hommes indignes, alors il n'est pas fait pour le "self government"; et plus tôt il renoncera à l'essai, mieux il fera.

Je n'ai pas besoin de parler de la quatrième section, mais la cinquième est le cheval de Troie, fertile en maléfices. Elle porte que le Congrès aura le pouvoir, par une législation spéciale, de mettre en vigueur la clause de cet article qui peut être interprété de manière à autoriser le Congrès à faire tout ce qui lui plaira. Sous cette même clause, attachée à l'amendement d'émancipation, vous avez le bill des droits civils et le bill du Bureau des Affranchis. Elle a été interprétée par le sénat, comme j'avais prévenu beaucoup de membres de la Législature qu'elle le serait, elle a été interprétée comme autorisant ces odieuses mesures. Nous devrions profiter de la leçon qu'elle nous a donnée.

J'aurais pu donner beaucoup plus d'étendue à mon argumentation à l'appui d'un grand nombre d'objections à cet amendement, mais j'ai jugé qu'il était suffisant d'exposer brièvement mes idées et de laisser le sujet à la réflexion de tous ceux qu'il peut intéresser. J'ajouterai seulement que si cet amendement devient partie de la Constitution, nous aurons un gouvernement très différent de celui que nous avons reçu de nos ancêtres.

Très respectueusement, votre obéissant serviteur.
W. L. SHARKEY.

MODES NOUVELLES.—Nous signalons aux dames un déballage qui ne peut manquer de les intéresser au plus haut point. M. J. Galinier, arrivé tout dernièrement de Paris, en a rapporté un ravissant assortiment de modes nouvelles. Il a choisi lui-même dans les meilleures maisons de Paris tout ce qu'il a trouvé de plus artistique et de plus coquet. Les dames trouveront chez lui les chefs-d'œuvre du bon goût parisien, les modes les plus nouvelles en chapeaux, en fleurs en parures, en voilettes et en articles de fantaisie. Nous les engageons d'abord à parcourir l'annonce de M. Galinier, et aller rendre ensuite une visite à son magasin, rue Royale No. 143, au premier étage. Les modistes trouveront dans cet établissement des conditions avantageuses ainsi qu'elles pourront s'en convaincre par la comparaison des prix avec ceux de New York.

NOUVEAU MAGASIN DE TAPIS—MM. E. Boutreux et H. R. Bonneval viennent d'ouvrir un grand et beau magasin de tapis au No 139, rue du Canal. Leur assortiment comprend ce qu'il y a de plus recherché et de plus nouveau en fait de tapis, de nattes, de stores, de toiles cirées, de rideaux, &c &c. On n'a pas oublié que M. Bonneval faisait partie de l'ancienne maison J Dameron & Co, et que celle-ci lui devait une grande partie de son succès et de sa popularité. Aussi retrouvera-t-il promptement ses anciens clients.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE, 30 septembre 1866.
(Thermomètre de C. Duhamel, coin Bienville et Chartres.)

	FAHRENHEIT	
6 heures du matin	65	degrés.
Midi	79	"
3 heures du soir	81	"
6 heures du soir	83	"

REPRISE D'AFFAIRES.—Il se manifeste une certaine activité qui indique une reprise prochaine d'affaires dans toutes les branches d'industrie. Les chevaliers du rossignol trouvent naturellement que le moment est propice pour exercer leurs talents et donner de l'ouvrage aux serruriers. Le magasin de groceries de M. Duntz, situé rue Royale No 45, entre Bienville et Douane, vient d'être le théâtre d'une tentative de vol qui n'a pas donné grand profit à ses auteurs. Ils ont vainement essayé d'ouvrir le coffre fort et se sont contentés d'emporter vingt piastres en or et quarante dollars de billets faux mis au rebut dans un tiroir. On a lieu de croire que ces disciples de Cartouche s'étaient cachés dans le magasin.

D'autres voleurs sont entrés dans le magasin de M. Eisle, rue Conti No 140, entre Bourgogne et Remparts, et y ont pris six paires de souliers et une paire de bottes.

Morale de la chose : Ayez soin de bien fermer vos portes, mais n'enfermez pas le loup dans la bergerie.

SUICIDE D'UN FRANÇAIS.—Une maison de la rue Toulouse, No 23, entre Chartres et Vieille-Levée, étant restée fermée pendant quelques jours, sans qu'on vît entrer ni sortir personne, les voisins avertirent la police dans la pensée qu'il devait s'y être passé quelque chose de suspect. On ouvrit la porte et on trouva un cadavre étendu sur le plancher. L'enquête tenue par le coroner a établi que c'était le corps de J. B. Monier, natif de France, âgé de 53 ans, et que sa mort devait être attribuée à un suicide par le poison. Nous ignorons la cause qui a conduit cet infortuné à se donner la mort.

ENCORE DES EMBUSTIERS.—L'officier de police Martin rapporte que, samedi soir, vers neuf heures, à l'encoignure des rues du Quartier et Tremé, une bande nombreuse de nègres causaient du désordre et faisaient du tapage. L'un d'eux nommé Joseph Manuel, fit feu sur l'officier au moment où ce dernier voulait l'arrêter, et réussit à s'échapper. Plus tard le délinquant fut arrêté par le caporal Sanchez, et on trouva une carabine en sa possession au moment de l'arrestation.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

ORDRE DU SECRÉTAIRE DE LA GUERRE SUR LES PENSIONS.

Démenti donné aux ennemis de l'administration.

Départ d'un envoyé Français pour le Mexique.

VIOLENTE BOURRASQUE A LA FORTERESSE MONROE.

Pose d'un nouveau cable entre Terre Neuve et le Continent.

Arrivée de steamers de New-York.

Liste de Passagers et de Consignataires.

MARCHÉ AU COTON DE LIVERPOOL.

Hausse du Coton.

PRÉPARATIFS MILITAIRES AU CANADA.

Bilan de la Dette des États-Unis.

New-York, 29—Des avis de Paris, apportés par la malle du *Cuba*, annonce que le marquis de Galifet part comme administrateur civil avec le général de Castelnau, envoyé spécial au Mexique.

Une dépêche de Madrid dit que le gouvernement espagnol a été informé que les négociations entreprises par le gouvernement des États-Unis pour amener la paix entre le Chili et l'Espagne marchaient favorablement.

Liverpool, 28 sept.—Les céréales sont actives, le maïs de l'Ouest à 30 s.

Liverpool, 28 sept.—La circulaire des courtiers rapporte que les ventes de coton de la semaine s'élèvent à 130,000 balles. Les cours ont haussé considérablement et le middling uplands est coté à 14 1/4 d. Les ventes du jour ont été de 25,000 balles, le marché fermant avec une nouvelle hausse de un quart de penny par livre; le middling uplands à 14 1/4 d. L'approvisionnement est de 10,000 balles au-dessous de l'évaluation.

Queenstown, 28 sept.—Le steamer *Scotia*, parti de New-York le 19, et le *Virginia* parti le 15, sont arrivés ici aujourd'hui et sont partis pour Liverpool.

St Jean de Terre Neuve, 29 — Des télégrammes du Cap Breton annoncent que la bourrasque du 23 et du 24 courant a été d'une grande violence et a passé sur toute l'île de Terre-Neuve en renversant une quantité de poteaux du télégraphe.

M. Field est arrivé ici ce matin de Shediac; il a laissé le Terrible et le Medway dans le détroit de Northumberland, occupés à poser un nouveau câble entre Terre-Neuve et l'île du Prince-Edouard.

Toronto, Ouest Canada, 29 sept.—Le débit pour importer des armes à feu et des munitions, a été étendu au 17 octobre. Le conseil exécutif s'assemblera à Québec la semaine prochaine.

Les délégués canadiens envoyés en Angleterre pour régler la question de Confédération partiront au commencement de novembre. La délégation contiendra cinq membres du ministère canadien.

Dans le courant d'octobre on distribuera aux milices 30,000 mousquets se chargeant par la culasse.

Washington, 30 septembre.—Le secrétaire de la guerre a publié un ordre dans lequel il réfute certaines accusations mensongères des ennemis de l'administration relatives au paiement des primes aux soldats en vertu du dernier acte du Congrès. Il dit que le paiement n'a été retardé par aucune action ou intervention du Président ou du secrétaire du Trésor, et il nie que le rapport du Bureau nommé pour faire les règlements ait été supprimé par eux.

Forteresse Monroe, 29.—Il règne une violente bourrasque du Nord. Il pleut très fort et il y a de la brume, ce qui retient beaucoup de navires.

Washington, 30.—Le bilan de la dette publique pour le mois de septembre indique une réduction semblable à celle du dernier bilan. L'encaisse métallique a augmenté dans la même proportion.

New York, 30—Le steamer *Nightingale* arrivé de Savannah a essuyé de fortes bourrasques, et a eu ses voiles déchirées, et d'autres avaries. Boston, 30—Le steamer *City of Bath* est arrivé de Savannah.

Vicksburg, 30 - Le Lady Gay a passé à 2 h. P. M. le fleuve monte.

Passe Sud-Ouest—(Voir la partie anglaise pour la liste des passagers du steamer *Montgomery*, de New York, et du steamer *Monterey*, de New York, ainsi que pour la liste des consignataires de ce steamer.)

Le steamer anglais *Lazor* a pris la mer à 8 heures du matin ; les steamers Hudson et Pisano ont pris la mer à 8 h. 20. Le steamer Mississipi est échoué sur la barre.

Le steamer *United* allant d'Indianola à Pensacole a fait une voie d'eau le 28 et a relâché ici en détresse.

Le brick Hope de la Havane est arrivé en dedans de la barre.

Le steamer Marmion a pris la mer à 5 heures et demie du soir.

Le temps est clair et agréable; la marée est haute; et il vente légèrement du Nord.

EUROPE.

BELGIQUE.

Une manifestation, conséquence des polémiques récentes relatives à certaines éventualités annexionistes, se prépare à Bruxelles. Les Belges, à l'occasion des fêtes des 22 et 23 septembre, anniversaire de leur indépendance, ont adressé une invitation aux volontaires anglais, dont chaque bataillon doit envoyer des représentants dans la capitale de la Belgique. Ces volontaires arriveront à Bruxelles le 22, où ils seront l'objet d'une réception aux flambeaux et de la présentation du vin d'honneur à l'Hôtel de Ville. En outre, ils ont leur place marquée d'avance dans les bals donnés par les principales sociétés de Bruxelles et les autres divertissements nationaux qui se prolongeront jusqu'au 26. On peut s'attendre à cette occasion à des toasts chaleureux ainsi qu'à nombre de discours patriotiques.

Deux journaux dans les intérêts de M. de Bismark, le *Norddeutsche Zeitung* et la *Gazette de Cologne*, font depuis quelque temps une guerre significative à la Belgique. Dans un de ses récents articles, le premier de ces journaux dit en constatant les tendances anti-prussiennes de la presse belge :

L'espoir que, aussitôt la paix conclue, la presse belge aurait soin de traiter la Prusse avec plus d'égards ne s'est pas réalisé. Au contraire, elle se montre l'ennemie déclarée du développement national de l'Allemagne.

La presse belge fera bien de se tenir sur ses gardes, de crainte qu'un jour elle ne se trouve classée parmi les ennemis de la Prusse. Les journalistes de Belgique craignent un voisin puissant et ils insultent l'autre ; ils répriment, en outre, toute liberté nationale dans leur propre pays. Qu'ils n'ignorent pas du moins la responsabilité qu'ils encourent.

Ces attaques répétées ont produit une sensation extraordinaire dans tous les cercles de Bruxelles et de Londres. Les hommes politiques sont convaincus que M. de Bismark favorise un projet d'annexion des provinces belges à la France.

ESPAGNE.

Le corsaire «Tornado,» construit dans les mêmes conditions que le célèbre «Alabama» vient d'entrer dans le port de Cadix. C'est la frégate «Gerona» qui a eu les honneurs de cette prise importante, effectuée à la hauteur de l'île de Madère. Ce bâtiment, acheté pour le compte des Chiliens, était parti d'Angleterre avec le «Cyclone,» et tous deux faisaient route pour le Pacifique.

On espère que le "Gerona" qui est resté à la poursuite du "Cyclone" et de deux autres bâtiments anglais, ne tardera pas à ramener en Espagne une partie de cette flottille, destinée à entraver la marche de l'escadre commandée par l'amiral Mendez Nunez. Le "Tornado" est estimé à vingt millions de réaux.

L'*International* signale l'agitation qui règne en Hanovre contre l'annexion de ce royaume à la Prusse.

"Cette agitation, dit-il, prend de très larges proportions, surtout dans les campagnes. Un conflit sanglant a eu lieu hier à Celle entre des officiers hanovriens et une patrouille prussienne. Des pamphlets dirigés contre la Prusse, et des feuilles volantes écrites dans un sens hostile à la politique de Berlin, ont été saisis. Des arrestations s'opèrent chaque jour, elles atteignent les personnes soupçonnées d'être attachées à l'ex-roi."

JEFFERSON DAVIS.

Nous avons parlé de la visite faite, il y a quelques jours, au prisonnier de la forteresse Monroe par l'évêque Greene du Mississipi, et par le révérend John D. Kellogg, de Petersbourg; l'*Index* de cette ville a reçu de ce dernier une lettre pleine de détails intéressants sur cette entrevue. Nous en extrayons les passages suivants :

......Je fus immédiatement conduit à la casemate qui sert de prison à M. Jefferson Davis. Le prisonnier était absent quand j'entrai; mais je trouvai Mme Davis, qui me reçut avec beaucoup d'affabilité et avec laquelle j'eus un assez long entretien en attendant l'arrivée de son mari. Au bout d'une demi-heure de conversation, j'entendis le bruit d'un pas traînant dans le couloir; je levai les yeux et j'aperçus un être frêle, courbé, aveugle, s'avançant lentement appuyé sur une canne qui avait peine à soutenir ses jambes chancelantes. Mon cœur me dit que c'était M. Davis; j'allai à sa rencontre et je lui serrai affectueusement les mains. Il me reconnut aussitôt et me fit les honneurs de sa triste résidence. Quel changement sur ses traits! Sa figure ridée, ses traits abattus, son regard éteint, le rendent entièrement méconnaissable à ceux qui l'ont connu avant sa captivité.

Il semblait qu'un siècle eût passé sur lui. Je m'aperçus bientôt que sa décrépitude physique n'avait pas atteint son esprit. Nous nous mîmes à table et la conversation s'engagea sur divers sujets, la politique en faisant, du reste, presque tous les frais.

Jamais l'intelligence de M. Davis ne me parut plus frappante, son esprit plus lucide. Pas une plainte, pas un murmure sur sa condition présente. Pas une récrimination contre les habitants du Sud, contre la cause dont il expie la défaite. "Je m'incline devant les faits accomplis, m'a-t-il dit. Ni le pouvoir ni le succès ne m'auraient appris ce que mes souffrances actuelles m'ont enseigné, et n'auraient fait de moi l'homme que je suis aujourd'hui." A la crainte que j'exprimais de voir son état physique influer sur son état intellectuel, il répondit vivement : "Non, mon esprit n'a jamais été aussi lucide et aussi fort qu'à présent, et j'ai la volonté nécessaire pour le maintenir ainsi." Il me parla sans contrainte comme sans aigreur de toutes les questions politiques du jour, et m'exprima à plusieurs reprises la reconnaissance qu'il éprouvait pour ses amis et le peuple du Sud en général, pour les actes de sympathie et de bonté dont lui et les siens avaient été l'objet. L'aménagement de sa casemate est confortable; mais son existence est des plus monotones, la faiblesse de sa vue ne lui permettant pas de lire et sa débilité physique l'empêchant de prendre beaucoup d'exercice.

UNE COURSE FATALE.

Une nouvelle catastrophe vient de frapper le monde du sport. Samedi dernier, une course avait lieu à Chicago entre deux chevaux célèbres, *General Butler* et *Cooley*. Il y avait une foule immense, et des paris énormes étaient engagés. *Butler* avait été battu dans les deux premières manches. Son propriétaire, M. McKeever, mécontent de son jockey, le fit descendre et monta à sa place. Il gagna les deux manches suivantes. Il s'ensuivit un tumulte effroyable, qui faillit tourner en bataille. On parlait de tricherie, de manœuvre illicite, et de part et d'autre, les parieurs et le public, divisés en deux camps, avaient une attitude menaçante. En outre, la nuit était venue ; on avait peine à distinguer les chevaux sur la piste ; il était fortement question de remettre la course. Cependant il fut décidé que la belle serait courue, et le signal fut donné. Les chevaux partirent, *Butler* tenant la tête d'une longueur, et disparurent dans l'obscurité ; on ne pouvait suivre les coureurs, et chacun attendait avec une émotion qui allait jusqu'à l'anxiété. A la fin, un cri sortit de toutes les poitrines, et *Cooley* parut au dernier tournant, suivi de près par *Butler*.—mais *Butler* sans jockey. La foule se précipita autour de l'estrade pour savoir ce qui s'était passé. Tout le monde l'ignorait. *Butler* reparut et ne s'arrêta pas encore ; une troisième fois il passa devant l'estrade avec une rapidité vertigineuse, enfin on tendit une couverture devant lui, et il se jeta dans l'entrée des écuries. Le calme se rétablit, et on annonça de l'estrade des juges que McKeever était tombé mort sur la voie.

Cette nouvelle fut accueillie au milieu d'une agitation effroyable. Il faut ajouter que cette agitation avait pour cause autant l'issue inattendue de la lutte entre les deux chevaux favoris, que la mort du conducteur de l'un d'eux.

Cependant, on interrogea Riley, le jockey de *Cooley*, qui raconta que McKeever était un peu devant lui, quand il a vu une de ses roues faire un soubresaut; McKeever était à ce moment penché du côté de cette roue; depuis il n'a rien vu. Riley a été immédiatement arrêté. Mais en examinant avec attention le lieu de l'événement, on a acquis la certitude que McKeever avait été victime d'un guet apens. On a trouvé près de là une planche dont une extrémité était maculée de sang, et on a reconnu que cette planche avait été passée à travers la clôture, de manière à arrêter au passage le conducteur de *Butler*, qui tenait le dedans de la voie et passait à raser la corde. Il était évident que McKeever avait butté contre cet obstacle, et avait été renversé, brisé par la rapidité de la course. Deux individus ont été arrêtés dans la soirée à Chicago, après une lutte désespérée, sous prévention d'être les auteurs de cet acte criminel. Le monde des sportsmen est, depuis cet événement, en proie à une surexcitation fébrile. On accuse hautement les personnes intéressées dans le succès de *Cooley* de n'avoir pas reculé devant un crime pour assurer le succès de la course à leur profit, et l'on a quelque crainte que cette disposition des esprits ne donne naissance à des actes de regrettable violence.

Courrier des États-Unis.

—On nous écrit de Cherbourg, le 5 septembre, que la division cuirassée de l'Océan, commandée par M. le contre-amiral baron de La Roncière Le Noury, et composée du vaisseau cuirassé le *Magenta*, des frégates cuirassées la *Flandre*, l'*Héroïne*, et de l'aviso à vapeur le *Forbin*, doit prochainement prendre la mer pour aller à Brest, où la frégate cuirassée la *Magnanime* se rangera sous le pavillon de l'amiral.

La division alors se rendra dans la baie de Quiberon pour y faire des expériences comparatives d'autant plus intéressantes, que la *Magnanime* vient de recevoir un certain nombre de pièces nouvelles lançant des projectiles en acier de 145 kilogrammes dont le tir pourra être sérieusement étudié.

On assure que la division, avant de rentrer à Cherbourg, visitera les côtes d'Espagne et de Portugal, et que même elle poussera jusqu'à Ténériffe.

L'*Indépendance Belge* annonce que l'Empereur réunit en ce moment les matériaux d'une histoire de Charlemagne, qui sera publiée après la *Vie de César*.

—Je lis dans l'*Opinion nationale* :

Le Cosmopolitan croit pouvoir affirmer que le roi de Hanovre est parvenu à sauver 7 millions sterling (175 millions de francs).

L'*Opinion* souligne le mot *sauver*. Mais il me semble que si l'on privait M. Guéroult de son royaume de la rue Coq-Héron, personne ne songerait à lui reprocher d'emporter la clef de la caisse.

—Il paraît que la grande mode du moment en Angleterre, est d'allumer son cigare à l'aide d'une étincelle électrique produite par le télégraphe transatlantique.

Cette joie ne coûte que deux cents livres (cinq mille francs environ), et l'on refuse du monde.

Heureusement qu'une allumette est bien plus commode et qu'on en a cent pour un sou !

—Le *Charivari* a une jolie mais lugubre légende ce matin.

Une petite fille cause avec un grand diable de général allemand :

—Monsieur le général, papa vous aime bien !

—Ah ! vraiment !.... et qu'est-ce qu'il fait, ton papa ?

—Monsieur, il fait des jambes de bois....

Edition d'hier.

La Paix en Europe.

La Paix est signée en Europe. Les journaux nous arrivent pleins du texte des traités, des protocoles et des ratifications. On ne s'embrasse pas précisément en Allemagne, mais les roitelets et les principicules dépossédés laissent le roi Guillaume tailler en plein drap dans leurs domaines, et l'Autriche, qui avait présenté une carte à payer formidable pour la cession de la Vénétie, consent à réduire ses prétentions, et fait à Victor-Emmanuel la gracieuseté de l'appeler Roi d'Italie. La paix est donc conclue. Reste à savoir ce qu'elle vaut et ce qu'elle durera.

Constatons d'abord un fait : c'est que personne ne croit à la solidité ni à la stabilité des arrangements qui ont été le résultat des campagnes si rapides des Prussiens. Loin de paraître consolider l'équilibre européen, les remaniements de territoires qui ont agrandi la Prusse aux dépens de l'Allemagne et l'Italie aux dépens de l'Autriche, semblent avoir ajouté de nouvelles causes de conflit aux anciens ferments de discorde. Les nouvellistes s'ingénient à prêter aux gouvernements européens les combinaisons les plus étranges et quelquefois les plus contradictoires. Tandis que les uns imaginent une coalition de la France, de la Prusse, de l'Autriche et de l'Italie contre la Russie, à laquelle on suppose l'intention de remettre prochainement sur le tapis la question d'Orient, grand cheval de bataille des ambitions moscovites, d'autres font allier la Prusse et la Russie dans des vues d'agrandissement territorial. On entasse les suppositions sur les hypothèses, et plus on discute la question plus elle semble obscure aux lecteurs de journaux. Essayons de dégager la situation.

Lorsque la guerre éclata au mois de juin dernier en Allemagne, on ne manqua pas de rapprocher les paroles prononcées à Auxerre par Napoléon avec les entrevues mystérieuses qui avaient eu lieu, l'été précédent à Vichy, entre ce souverain et M. de Bismark. L'Empereur reconnaissait que la Prusse était dans la nécessité de réclamer une nouvelle délimitation de frontières. On croyait donc à une entente parfaite entre les deux gouvernements, et on en tirait la conséquence assez naturelle que la France pourrait réclamer à son tour la rectification de ses frontières sur le Rhin. Il y eut conséquemment un désappointement général lorsque, la guerre terminée, la Prusse, en échange des agrandissements considérables de territoire qu'elle s'attribuait, n'offrit pas la moindre compensation à sa voisine. L'irritation en France s'accrut en raison des rodomontades des Chauvins prussiens qui ne parlaient de rien moins que de réclamer l'Alsace et la Lorraine comme territoire allemand.

Une rupture semblait inévitable entre les deux gouvernements; on accusait la Prusse d'avoir manqué aux engagements pris par M. de Bismark, et on allait jusqu'à dire qu'elle avait répondu insolemment aux réclamations de la France. Grande fut donc la surprise lorsqu'on apprit la démission de M. Drouyn de Lhuys, basée, disait-on, sur l'attitude trop hostile prise par ce ministre envers la cour de Berlin. Les nouvellistes ne trouvèrent qu'un moyen d'expliquer ce qu'ils considéraient comme une reculade de la France. Napoléon III voulait temporiser jusqu'après l'exposition universelle de 1867 pour ne pas perdre le fruit des sacrifices faits en vue de cette solennité industrielle, et, d'un autre côté, afin de se donner le temps de renouveler l'armement des troupes françaises.

Le gouvernement a laissé dire les faiseurs de commentaires, le *Moniteur* est resté muet sur les causes de la retraite du ministre des affaires étrangères, et, suivant la phrase consacrée, nous en sommes réduits aux conjectures. Pour notre part, nous ne partageons pas l'opinion généralement répandue de la probabilité d'une guerre entre la France et la Prusse, à l'occasion des frontières du Rhin et voici nos raisons : Les entrevues de Vichy et l'approbation formelle donnée dans le discours d'Auxerre, aux premières prétentions du roi Guillaume, nous portent à croire que les entreprises prussiennes ont commencé avec l'assentiment du gouvernement des Tuileries, et bien que les résultats aient peut-être dépassé les prévisions, la manière dont la paix s'est conclue, aussitôt après la cession de la Vénétie à la France, prouve que l'influence de cette puissance n'a jamais cessé de peser sur les résolutions du roi Guillaume. En admettant qu'il y eût eu un engagement de la part de ce monarque à céder les frontières du Rhin à Napoléon, il faut reconnaître que le moment eût été mal choisi pour effectuer cette cession, au lendemain des victoires qui avaient occasionné une si grande effervescence dans les populations germaniques.

Le caractère de la politique de Napoléon III est d'être essentiellement temporisatrice. Il ne faut jamais trop demander à la fois si l'on veut être sûr de garder, et par dessus tout il faut savoir attendre le moment propice. Le roi de Prusse avait trop d'embarras intérieurs à vaincre pour pouvoir braver impunément l'opinion publique opposée à toute cession de territoire, et il fallait lui donner le temps de vaincre ces résistances.

Nous sommes loin de croire que le dernier mot de la question allemande ait été dit dans les traités qui viennent d'être signés. Il se passera en Allemagne quelque chose d'analogue à ce qui s'est accompli en Italie à la suite de la paix de Villafranca. L'unité italienne s'est constituée en dépit des traités et des promesses, et la France y a gagné Nice et la Savoie. Nous ne serions nullement surpris de voir, d'ici à quelques années, la Prusse s'agrandir encore de façon à constituer un empire germanique compact, et ce nouvel agrandissement satisferait l'amour propre national des Prussiens, rendrait plus facile la cession des bords du Rhin. Ici se présente la question de savoir si cette cession serait une compensation suffisante pour la France, contre les dangers que présenterait le voisinage d'un empire consolidé de 30 à 40 millions d'Allemands.

Si nous suivons bien la politique de Napoléon III depuis le début de son règne, nous voyons que le but qu'il poursuit d'une façon constante bien qu'indirecte est de saper, par la base, l'ancien régime du droit divin. La France, seule puissance révolutionnaire en Europe, se trouvait constamment menacée d'une Sainte Alliance des vieilles dynasties, au principe desquelles l'existence même de son gouvernement s'appuyant sur le suffrage universel, est une offense. Détruire cet isolement et constituer de nouvelles puissances révolutionnaires, était un coup de maître en politique. C'est le résultat déjà accompli pour l'Italie et pour la Prusse.

L'ancien roi de Piémont a dépossédé le roi de Naples (un Bourbon) absorbé les duchés et une grande partie des domaines de la Papauté. Aujourd'hui roi d'Italie en vertu des suffrages populaires, il est forcément inféodé au nouvel ordre de choses et intéressé à lutter contre une réaction qui lui enlèverait ce qu'il a gagné. Le roi de Prusse a, de son côté, brûlé ses vaisseaux en déchirant de son épée les traités de Vienne; il veut convoquer un parlement allemand issu du suffrage universel, dans l'espoir assurément d'être élu tôt ou tard, empereur d'Allemagne, car la nouvelle confédération de l'Allemagne du Nord nous paraît destinée à avoir le même sort que la confédération italienne ébauchée dans le traité de Villafranca.

Si nous voyons juste, ce sont les idées napoléoniennes que M. de Bismark travaille à implanter en Allemagne, et voilà pourquoi M. de Persigny, le doctrinaire de l'empire, comme on l'appelle, a fait récemment un si pompeux éloge du roi de Prusse. La solidarité d'idées et d'intérêts ne nous permet pas de croire à une rupture entre les deux pays. L'agitation actuelle s'apaisera d'elle-même et il surgit un nouveau conflit en Europe, nous croyons que les bords du Rhin n'en seront ni le théâtre ni l'enjeu.

La Russie qui, depuis la guerre de Crimée, a su garder dans toutes les questions, une attitude de très réservée, cherche une occasion favorable de rétablir sa suprématie dans la mer Noire afin de s'ouvrir de nouveau le chemin de Constantinople. Dans l'insurrection de la Crète, on peut voir les symptômes précurseurs d'un nouvel orage qui menace le trône vermoulu des sultans. La question d'Orient reparaît plus grosse que jamais de complications et elle sera peut-être la source d'une grande et dernière lutte, à l'issue de laquelle toutes les puissances européennes ont un intérêt majeur, ce qui les obligera à y prendre une part directe. Il faut donc nous attendre à voir, d'ici à un an ou deux, une guerre européenne, soit un Congrès de toutes les grandes puissances appelé à remanier complètement la carte de l'Europe, et à reconstituer sur des bases durables l'équilibre aujourd'hui bien ébranlé.

LE COMMERCIAL BULLETIN.—Nous apprenons que le premier numéro de ce journal, dont la publication doit être reprise, par MM Seymour et Jewell, paraîtra mercredi prochain. Le *Bulletin* s'imprimera rue Front Levée, entre Douane et Bienville, ses bureaux sont établis rue Poydras. La réapparition de cet organe ancien et estimé du commerce de notre ville, sera sans nul doute accueillie avec faveur.

LE FIGARO PROGRAMME.—La presse de la Nouvelle Orléans va s'enrichir d'un nouveau journal qui va traitant de matières politiques et littéraires, s'occupera d'une manière toute spéciale des théâtres. *Le Figaro-programme* nous annonce. Il aura pour rédacteur M. Félix Rivailles, déjà connu dans notre ville par ses spirituelles chroniques. Le numéro specimen doit paraître la semaine prochaine.

Marché aux bestiaux.

Jefferson City, 1er octobre.

Arrivés dimanche—300 bœufs du Texas et 300 moutons. Par de vente dans la journée. Stock en vente—171 bœufs du Texas, 249 veaux, 122 cochons, 2715 moutons et 29 vaches laitières.

Bœufs de l'Ouest, de choix, par liv. net,	5	— a —
do	2me qualité,	— — a —
do Texas, de choix, par tête	35	— a 50 —
do	2me qualité, par tête	20 — a 25 —
do	3me qualité, par tête	12 — a 20 —
Cochons de l'Ouest, par liv. net	—	— a —
do du pays do	—	10 a — 11
Mout. du Texas, en lots, par tête	3	00 a 3 25
do du pays par tête	—	— a —
do de l'Ouest, choix, par tête	—	— a —
Vaches à lait, de choix, par tête	80	— a 100 —
Veaux d'un an, par tête	7	— a 14 —

Marié, le 30 septembre 1866, M. C. FABRON, à Mlle LOUISE HERBEZ.

Décédé, hier à 10 heures A. M. THÉOPHILE LUCAS, âgé de 53 ans, natif de St-Brieux (France). Ses amis, ainsi que ceux de son beau frère Geo. S. Lacey, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à dix heures A. M. Le convoi partira de sa dernière demeure, No 12 rue Robertson, entre Canal et Gasquet.

Décédée hier à 4 heures P. M., à l'âge de 66 ans, Mme AMÉLIE PERDOMO, épouse de J. N. A. Painparé. Les amis et connaissances des familles Painparé, J. E. Vallé et S. Magner sont priés d'assister, sans autre invitation, aux funérailles qui auront lieu cette après-midi à quatre heures et demie précises. Le convoi partira de la résidence de son gendre S. Magner, No. 145 rue Ste-Anne, entre Bourgogne et Remparts.

Décédé dimanche, 30 septembre, à 5 heures P. M., AUGUSTE LESPARRE, âgé de 42 ans. Les amis et connaissances des familles Hedge, Sorsport et Rousseau, ainsi que ceux de la maison Goldenboro & Lesparre sont priés d'assister, sans autre invitation, à son enterrement qui aura lieu cette après-midi, à cinq heures précises. Le corps est exposé au No 127, rue Dumaine, entre Bourgogne et Dauphine.

Décédée hier, à 4 heures et demie, Mlle MARIE MARINACE CASTANEDO. Les amis et connaissances des familles Castanedo, Castillo et Doriocourt sont priés, sans autre invitation, d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à quatre heures P. M. Le corps est exposé No. 227, rue Prieur, entre Quartier et Hôpital.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré mercredi, 3 octobre, à l'église de St Augustin, à 7 heures du matin, pour le repos de l'âme de feu CHARLES-ETIENNE LAMBERT.

Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de sa famille sont priés d'y assister, sans autre invitation. 4

SERVICIO FUNEBRE.

Un servicio será celebrado el dia primero de octubre, á las 7 de la mañana, por el reposo del alma de la difunta MARCELA ACEBEDO, esposa de Federico Villero, en la iglesia la Anunciacion. Los parientes y amigos quedan convidados de asistir.

De parte de su esposo,
29 sept—2t FEDERICO VILLERO.

No. 11, RUE BARONNE.

Le Dr. EMILE LAMM, dentiste, ex-associé du Dr. Orain, a l'honneur d'avertir le public qu'ayant pris charge du cabinet du Dr. James S. Knapp pendant la durée de l'été, à dater du 1er octobre prochain il montera un cabinet pour son propre compte au No 11, rue Baronne. Prix des plus modérés, les mêmes que ceux du Dr. Orain. 21 sept—1m.

Avis d'élection.

Les membres de la Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane sont prévenus que, conformément à l'article 2, section 4 de la charte de la société, l'élection annuelle des officiers aura lieu DIMANCHE, 7 octobre, dans la salle de la Société, au coin des rues Grands Hommes et Champs-Élysées. Les polls seront ouverts à 11 heures du matin et seront fermés à midi, sous la surveillance des frères M. Dodart et M. Hernandez, commissaires d'élection.

Par ordre de C. R. FAGOT, président.
W. T. DEAN, secrétaire. 30 sept—2

BUREAU DES ASSESSEURS D'ETAT.
AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Les Tableaux d'Assessements pour l'État sont exposés au Bureau des Assesseurs d'État, au No 20, Passage de la Bourse, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, pendant le mois d'octobre, sujet aux réclamations des intéressés.

M. M. FERNY,
Président du Bureau des Assesseurs d'État.
1 ler oct—1m

Avis.

MON fils Paulo Maurice, ayant quitté la maison paternelle, à partir de cette date je préviens le public que je ne suis responsable d'aucune dette qu'il pourra contracter.
1er oct—1 SIMON MAURICE.

MARCHANDISES DE SAISON!

Les soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs clients de la ville et de la campagne, ainsi qu'au public en général, qu'ils viennent de recevoir par le navire CANOVA (du Hâvre), un choix varié de

Marchandises Françaises,

choisies par eux-mêmes dans les meilleures fabriques d'Europe: et qu'ils offriront aux plus bas prix du marché :

—Tels que—

DRAPERIE CONFECTION pour Dames et Enfants.
DRAP BLANC est spécialement pour Manteaux d'Enfants.
MOUSSELINE DE LAINE unie et en couleur,
POPELINES de tous genres,
Une grande variété de DENTELLES et ENTRE-DEUX CLUNY,
GANTS DE PEAU JOUVIN ET AUTRES MARQUES,
Un choix de CASIMIRS pour Hommes et Enfants.
En outre des
BAREGES,
GRENADINES unis et couleur,
MOZAMBIQUE,
Et une foule d'autres articles trop longs à énumérer.

—AUSSI—

Un lot de GRENADINE légèrement avariée.

A très bon marché.

ETERNOD & CRESSY,
Coin Bourbon et Ursulines.
1er oct—1m

J. GALINIER,

143 RUE ROYALE, au 1er ETAGE,
Entre St-Pierre et Toulouse.

IMPORTATION FRANCAISE,
ARTICLES POUR MODES EN TOUT GENRE.

J. INFORME sa clientèle et toutes les modistes de la Nlle Orléans et de la campagne qu'ayant fait le voyage en France [illegible] la plus complète de la pièce de Paris pour [illegible]

Comprenant :
CHAPEAUX modèles en [illegible]
CHAPEAUX Lamballe [illegible]
Formes Catalanes [illegible]
do Lamballe do do
do Eugénie do do
do [illegible] do do
do Turban en [illegible]
do Gladiateur do

Un magnifique CHOIX DE FLEURS dans tous les genres de [illegible]
LA PLUS HAUTE NOUVEAUTE DE LA SAISON.

Un Grand Assortiment de Parures de Mariée :
PARURES LAMBALLE, De CATALANE; PARURES FANTAISIE [illegible]
Une grande variété de plumes [illegible] PLUMES D'AUTRUCHE—SAULES—IBIS—GREBE, [illegible]
VELOURS UNIS DE LYON [illegible]
VELOURS ÉPINGLÉ ROYAL BLANC, TOUT SOIE.
Chaînes Benoiton [illegible]
[illegible]

L'ouverture de ses marchandises aura lieu
LUNDI, 1er OCTOBRE 1866.

Mes marchandises ayant été achetées dans les meilleures maisons [illegible] des grandes maisons de New York qui importent les articles français pour modes. Les marchandes de modes qui arrivent de New-York peuvent s'assurer de l'exactitude de ce que j'avance. 1er oct—1m

Entrepôt de Tapis du Sud.

NOUS recevons en ce moment un fort stock de TAPIS, PAILLASSONS, TOILES CIRÉES pour le plancher, ESSUIE-PIEDS, RIDEAUX, ABAT-JOURS de fenêtres, &c.
No. 139 Rue du Canal, Nouvelle-Orléans.
E. BOUTREUX, H. R. BONNEVAL, agent.
1er oct—1m

CHARLES E. FORTIER,
ENCANTEUR,

A transporté son Bureau au
No. 37, PASSAGE DE LA BOURSE,
Près de l'ang e de la rue de la Douane.
1er oct—1m

Whisky. Brandy. Vin.

CHEZ L. MANUEL, 30, rue Dumaine, entre Chartres et Royale, l'on trouvera du WHISKY et du BRANDY de première qualité à $1 75 le gallon, et de très bon VIN de Bordeaux à 40 dollars la barrique.
1er oct—1m

Société Alsacienne et Lorraine de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

L'Assemblée Générale trimestrielle aura lieu lundi 1er octobre, à 7 heures P. M., à la Salle de la Perfection, rue des Remparts, entre Dumaine et St-Philippe. Les membres sont priés d'y assister pour affaires d'importance. Par ordre du Président,
30 sept—2 A. P. SCHNEIDER, Secrétaire.

Avis.

LES personnes qui ont des réclamations quelconques à faire valoir contre la succession de feu BERTRAND SAUNÉ, sont priées de les présenter et celles qui doivent à la dite succession sont priées de venir payer au soussigné.
LEONCE BOUNY, administrateur,
ou à JOHN F. MONTAMAT, avocat de la succession,
23 sept—3 fois 10 j rue St-Pierre No 35.

VIN DE CHAMPAGNE
De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin. Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.
AUGUSTE COUTURIE,
1anv— No 37 rue Vieille-Levée.

CHANGEMENT DE BUREAUX.
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "LIVERPOOL, LONDON ET GLOBE," AU
Capital de $16,000,000 en or,
A transporté ses Bureaux au
No. 184 de la rue Gravier, près Carondelet
30 sept—6t

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—OCTOBRE 1866.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent :—en cas de décès ou d'absence leurs amis ou connaissances sont priés de donner avis au consulat.

A — Antoine; Ardouin, Michel; Aguerot, Jules; Audré, Jules.
B — Béranger, François, originaire de la Ciotat; Bounafé, J J; Berré; Bonhomme-Tréville, Jules-Marie-Stanislas; Broussard, Mme veuve; Boutron, Mme Sophie; Brière, Théodore-Eugène.
C — Chatard, Jean; Concaret, Eugène-Henry; Chassey, Jules, les époux; Champon, Etienne originaire de Gisole (Doubs); Curto, Mme, née Delphine Bolli; Coudère, Mme, née Guillemette Beau.
D — Drouz, la famille, de Jefferson (Louisiane); Dugué de Livaudais, Henri, les époux; Ducosse, Jules, des Natchitoches (Louisiane); Duthalt, Eugène; Dupont, Jean-Charles.
F — Frois, Théodore & Cie.
G — Grandadam, François originaire de St-Blaise (Vosges); Guillon, Emile, boulanger; Gottschalk, Mme; Guichonnet, Claude; Giroux, Jean-Baptiste-Alphonse; Guyol, Théodore; Gullioutot, François, forgeron; Gerber, François.
I — Imenes, Mme veuve, née Louise Gonon.
L — Launegrasse, Louis-Dominique; Lecoy, Philippe-David, alias P. L. Richard; Loustalot, Jean; Lenee, Paul-Jean; Leguet, André-François; Leval, Eugène; Léon, Amédée, de la paroisse St Jacques (Lne); Lsbergue, Léo.
M — Martin, Mme Jean-Louis, née Julie Mel et Monchausse, Alexandre, de la Nlle-Ibérie (Lne); Maréchal, Antoine.
N — Nonnenmacher, Denis.
O — Olivero, Baptiste.
P — Pérochalo, Jean-Baptiste; Pigne, Pierre-Ambroise; Perrin, Michel; Poujol, E.; Pouchain; Pibeleau, Fortuné; Fribert, chef d'orchestre.
R — Rasque, Bernard.
S — Schroder & Schreiber; Seibel, Maurice; Seuré, Mathieu.
T — Thomas, Jean-Pierre, originaire de Blamont (Meurthe); Tetle, Mme, née Marie Biffaut.
V — Volcim, Jean, marchand de vins.

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.
1er oct—

MARCHANDISES D'HIVER.

Ouverture de la Saison.

NOUS avons l'honneur de donner avis aux dames que nous avons reçu notre assortiment de NOUVEAUTÉS D'HIVER.

Notre assortiment est des plus complets et comprend les Nouveautés des meilleures fabriques d'Europe.

Nous offrons un choix magnifique de
Indiennes et Percales imprimées,
Popelines de laines—en grande variété,
Popelines de Lyon, unies et brodées,
Drap de Londres,
Biarritz et Velours Ispahan,
Soieries unies et Haute Nouveauté,
Manteaux—genres nouveaux pour dames.
Confections— " " enfants

—UN TRES GRAND CHOIX DE—
JUPES ET BALMORALS.

500 pièces jolies Popelines et Linos
A 50 CENTS LA VARDE.
2 Caisses Indienne française à 30 cts.,
3 " Mousseline laine jolis dessins, à 1 25 cts.

J. LEVOIS & CO.,
30 sept—6t COIN CANAL ET BOURBON.

Lundi, le 1er Octobre,
GRANDE EXPOSITION
DE
Manteaux,
Châles,
Et Marchandises de Fantaisie,
CHEZ
ROCHA, BECKER & CO,
NO. 147, RUE DU CANAL,
De 9 heures du matin à 3 heures [illegible]
Pas de vente après 5 heures de l'après-midi.
30 sept—1t

ARTICLES DE PARIS
IMPORTATION NOUVELLE.

Maison Grimault & Co. Sirop de Raifort Iodé—Sirop de Quinquina Rouge Fer—Sirop de Chaux—à l'hypophosphite de chaux et de soude—Sirop Pectorale de fer et de manganèse de Burin, [illegible] Poudre Ferrugineuse [illegible]

Maison Fraw [illegible]

Capsules [illegible]

Sirops Pectoraux [illegible]

Sirop de Digitale [illegible]

Pastilles [illegible]

Dragées [illegible]

Pilules [illegible]

Huiles de Foie de Morue [illegible]

A vendre au gros et en détail par
30 sept—6t F. P. DUCONGÉ, No. rue de Chartres.

LOTERIE
DE L'ETAT DU KENTUCKY.

NOMBRE SIMPLE
MURRAY, EDDY & CO., directeurs.

GROS LOT......$60,000.

Devant être tirée à COVINGTON, KY, comme *Classe L.* le 15 octobre et comme *Classe M.* le 30 octobre 1866.

PLAN.

1 lot de	$ 60,000	soit	$60,000
1 lot de	20,000	soit	20,000
1 lot de	[illegible]	soit	[illegible]
1 lot de	[illegible]	soit	[illegible]
1 lot de	[illegible]	soit	[illegible]
1 lot de	[illegible]	soit	[illegible]
20 lots de	[illegible]	soit	[illegible]
51 lots de	[illegible]	soit	[illegible]
150 lots de	[illegible]	soit	[illegible]
220 lots de	200	soit	44,000

— Lots d'approximations :—

9 lots d'approximation, de $ 500 pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $60,000 — $4500

9 lots d'approximation, de $ 300 pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $20,000 — 2700

9 lots d'approximation, de $250 pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $8,950 — 2250

9 lots d'approximation, de $200 pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $6,000 — 1,800

9 lots d'approximation de $100 pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $5,000 — 900

9 lots d'approximation, de $100 pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $4,500 — 900

527 lots s'élevant à — $370,000

Billet entier $18; demi-billet $9; quart de billet $4 50; huitième de billet $2 25; seizième de billet $1 15.

☞ Les lots sont payés en plein, sans déduction.

Il sera répondu, par la malle suivante, aux demandes de billets de cette magnifique Loterie, et, aussitôt après le tirage il sera [illegible] résultat du tirage avec explication du résultat de chaque placement.

S'adresser à CHAS T. HOWARD, marchand ayant licence, No 40, rue du Camp. ou à la boîte No 882 du bureau de poste de la Nlle Orléans.
30 sept

A VENDRE

en magasin, en Douane et attendu par le navire "American Eagle", de Bordeaux:

250 barriques Vin rouge pour familles,
45 tierçons Vin blanc,
1500 caisses Vin rouge. Arsène, Blaye et Montferand,
300 do Vin blanc de Graves,
75 paniers Champagne, grandes et demi bouteilles,
50 do Gugnolet St Auger, 1ère qualité,
25 caisses Sardines,
50 do Absinthe E. P.,
40 do Kirsch,
150 do Fruits à l'eau-de-vie,
35 balles Bouchons, pointus et réguliers,
25 barils Vinaigre de vin blanc,
60 ¼ et ½ Cognac Martel, Pinet Castillon, Vivandière, Pellevoisin et Seignette,
400 paniers Huile Plagniol,
100 caisses Muscat de Frontignan,
300 do Vermouth Noilly Prat & Co,
100 do Eau de fleurs d'oranger,
125 barils Madère, Sherry et Porto,
100 paniers Bouteilles,
20 caisses Absinthe Noilly, Prat & Co.

B. TIBLIER & Co,
30 sept—1m No 14, rue Conti.

Circulaire Commerciale et Prix Courant hebdomadaires.

Semi feuille ....40 cents la douzaine.

POUR la convenance de notre clientèle et des Négociants en général, nous publierons tous les samedis matin, à partir du 1er du mois prochain,

Une Circulaire Commerciale et Prix Courant hebdomadaires.

Sous forme de semi-feuille, au bas duquel figureront les noms des négociants. Nous en avons réduit le prix à 40 cents la douzaine.

Nous sollicitons respectueusement les commandes du commerce, &c, et les prions de nous les envoyer, [illegible]
YOUNG, BRIGHT & CO,
Bureaux du Prix Courant, rue Gravier,
30 sept—1 Nos 120 et 131.

Produits de l'Ouest.

PORC—1200 barils prime mess, prime, article de première qualité, demi plats côtés et demi épaules.
BŒUF—400 barils bœuf Plate.
Do 20 tierçons bœuf, passé au sucre, poivré et séché.
Do pour familles ou pour buvettes.
BACON—300 boucauts plats côtés ribbed, épaules, et plats côtés désossés.
SAINDOUX—500 tierçons saindoux feuille prime.
Do 300 barils do do do.
Do 300 barillets do do do.
JAMBONS—200 tierçons célèbres jambons de Cincinnati Duffield.
Do 100 tierçons célèbres jambons de Lewis Starr.
Do 50 colis jambons au naturel.
WHISKY—200 barils et demi barils de vieux whisky Chicken Cock Rye [seigle] et Wheat [blé] de la véritable marque de Jas A. Miller.
CORDE—300 rouleaux corde de choix faite à la machine.
Do 200 rouleaux corde faite à la main.
FICELLE—100 balles ficelle, sur consignation et à vendre par
MARTIN, DOLHONDE & CORB,
30 sept—6 Rue Natchez No. 57

Demande de Joailliers.

ON demande deux bons ouvriers JOAILLIERS.
S'adresser à M. Dietto, No 1 rue du Camp, à l'encoignure de la rue du Canal, au premier. 30 sept—2

EGLISE STE-ANNE,
Rue St-Philippe, entre Rampart et Prieur.

Grand Concert Sacré,

Dirigé par MLLE TERESA CANNON, assistée par les membres du Chœur de l'Eglise Ste Anne et de plusieurs autres Dames et Demoiselles.
JEUDI, 4 OCTOBRE 1866,
A 7 heures P. M.
☞ Ce Concert est donné au profit de l'Eglise.
Tickets [illegible]

IMPRIMERIE A VAPEUR
DE LA
"Plume de Bronze,"
RUE BOURBON ET 112 RUE GRAVIER

Ouvrages typographiques de premier ordre exécutés aussi [illegible]
Les prix sont ce qu'ils doivent être.
Notre nombreuse clientèle [illegible] au-dessous de sa valeur.
[illegible]
30 sept FRANCIS BOUVAIN & CO.

Fabrique de Livres de Commerce
DE LA
"Plume de Bronze,"
62, rue Bourbon.

FABRICATION sur commande [illegible]
30 sept FRANCIS BOUVAIN.

Almanach de la Louisiane pour 1867

M[illegible] Almanach de la Louisiane pour 1867, [illegible]
FRANCIS BOUVAIN,
62, rue Bourbon, à la Plume de Bronze.
30 sept

Aux Fabricants de Couronnes
POUR LA TOUSSAINT.

15 RAMES PAPIER GLACÉ [illegible]
[illegible]
A vendre chez FRANCIS BOUVAIN,
62 Rue Bourbon, à la "Plume de Bronze."

GRANDE IMPORTATION
D'AUTOMNE ET D'HIVER.
Gros et détail.

GUÉBLÉ & NIPPERT,

137 ...... RUE CANAL 137

Hautes nouveautés, fantaisies et confections élégantes pour dames et enfants.
PALETOTS, MARQUISES, MANTEAUX, COSTUMES, LINGERIE [illegible]
Choix magnifique de toutes les fantaisies parisiennes. Articles de
PARFUMERIE, COIFFURES, RUBANS, PASSEMENTERIE, BIJOUX, VANNERIE, DENTELLES, GANTS [illegible]

MARCHANDISES SECHES.

CHAUSSURES ET CHAPEAUX
EN GROS

Déballage terminé.

BLANCAND & GUITET
No 49, RUE VIEILLE-LEVÉE,

Appellent l'attention des marchands de la campagne sur leur beau stock de MARCHANDISES SECHES, CHAUSSURES ET CHAPEAUX, [illegible] D'AUTOMNE ET D'HIVER [illegible] plus bas prix du marché.

Au magasin de
JAS. RYBACK,
Rue du Canal No 119.

300 douzaines GANTS DE PEAU de chevreau, de la meilleure qualité [illegible]
75 cents la PAIRE.
—ET—
300 douzaines à 50 cents.

Avis.

A dater de ce jour [illegible]
OSCAR BERGER.

A Louer,

LE grand Magasin [illegible]
[illegible]

Egaré ou Volé.

[illegible]

DEBALLAGE! DEBALLAGE!

C. JAUBERT & CO.,

20......RUE DE CHARTRES......20

WHOLESALE DRY GOODS.

FONT appel aux marchands de la ville et de la campagne sur [illegible] étrangères et du pays [illegible] qu'ils offrent à des prix qui défient toute concurrence.
25 sept—5 m

Demande de Commis.

UN commis vendeur trouvera immédiatement de l'emploi en s'adressant à
F. JACOB,
29 sept coin Chartres et Douane.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Reçu de France, 2000 pieds de tuiles en paquets à rayures [illegible] tringles pour vitrines [illegible]
7 sept—1m C. ROYER [illegible]

TRANSFERT DE MAGASIN.

Mr. C. DUHAMEL, Opticien,

a transféré son magasin [illegible] de Chartres au coin de Bienville et Chartres.

Boulangerie de la Louisiane.

BEALS & MILLER

ont transporté leur dépôt de Biscuits au No 9, rue Fulton et No 11, rue Nouvelle-Levée entre les rues de la Commune et Gravier. 15 sept—1m

Couvertures de laine.

ARRIVÉ par le navire W. R. Winthrop, du Hâvre—
16 balles couvertures de laine françaises à vendre par AUG. COUTURIE,
25 sept—6t 37, Vieille Levée.

CHAMPAGNE Charles FARRE.

SIX CENTS caisses vin de Sillery Cabinet et Impérial en grandes et demi bouteilles, à vendre par
1er sep—1m Coin Gravier et Levée.

Collége Jefferson de Ste-Marie,
A ST-JACQUES, LE.

LA réouverture aura lieu mardi prochain 2 octobre. Un des professeurs recevra les élèves à bord du "Nina Simms", qui partira de la ville LUNDI, à 5 heures P. M.
29 sept—1 S. CHAURAIN Président.

AVIS.

L. COLLIGNON, Entrepreneur de Vidanges, a transporté son établissement [illegible] rue St Philippe, No. 189, entre Marais et Tremé. 19 sept

Avis aux instituteurs.

TABLES et pupitres d'école à vendre. S'adresser au No 126 rue Conti. J. J. HERR.
1 sept—3t

Demande de Françaises.

UNE dame américaine, parlant le français, voudrait trouver pour bonne d'enfant une Française [illegible]
S'adresser à Madame PAYNE,
26 sept entre Carondelet et St-Charles.

Demande de Cuisinière.

ON demande une bonne cuisinière et un petit domestique.
S'adresser au No. 66 rue Royale 26 sept

Fil en Bobine, d'Alexander.

Les soussignés, Agents pour la vente du Fil en Bobine de MM. R. F. & J. Alexander & Co, de Glasgow, ont constamment en magasin un choix complet de cet article, qu'ils offrent au commerce en quantités au gré des acheteurs.
CRAMER & CO.
16 sep—1m Rue de la Douane, No. 18

A Vendre,

LE RESTAURANT "RICHELIEU" ET LA CONFISERIE,
Situé rue du Canal, No 171

CET établissement si avantageusement connu est offert en vente, avec un bail de [illegible] à des termes réduits. On peut traiter pour le Restaurant seul, sans la Confiserie et les appareils.
Pour d'autres renseignements, s'adresser au propriétaire, ou à J. J. HERR.
25 sept Coin Gravier et Nlle Levée.

GRAND DEBALLAGE!

Ouverture de Magasin.

PEPIN & TURCOTTE

131......RUE DU CANAL......131
entre Bourbon et Royale,
BATISSE TOURO,
Ont fait l'ouverture de leur magasin
JEUDI, 27 COURANT.

Ils appellent l'attention du public et de leurs amis sur leur immense stock de marchandises de

NOUVEAUTÉS

qui n'est surpassé par aucune maison de cette ville [illegible] importé directement par eux et reçu par le steamer *Lorne*, du Hâvre, via Liverpool, et par voie de New-York.

Les Dames y trouveront un grand et magnifique assortiment de

Châles et Manteaux soie, velours, drap perlé et uni;

En un mot, toutes espèces de
CONFECTIONS
Pour Dames, Demoiselles et Enfants,
taillés dans le dernier genre parisien.

BRODERIES & LINGERIE
TELS QUE :

Corsages,
Cols, Manches, Poignets, etc.,
Robes et Manteaux d'enfants,
Jupons Impératrice,
Balmorals nouveauté,
Soieries,
Mérinos,
Popelines,
Biarritz,
Linons,
Pongat,
SULTANE fantaisie et unie, de toutes nuances,
Bonneterie,
Ganterie,
Toilerie,
Gaze Chambéry,
Tulle,
Voiles de mariées, &c. &c. &c.
Percale,
Brillanté imprimé,
Rubans,
Dentelles, &c.

—AUSSI—

Un très grand Assortiment de

MARCHANDISES DU PAYS
POUR FAMILLES ET HABITATIONS,
[illegible] à prix réduits.

UNE NOUVELLE ET GRANDE EPOQUE EN MÉDECINE.

[illegible]
A vendre par J. MAGGIEL,
11, Pine street, New York.
[illegible]

J. B. Walton & Deslonde,
ENCANTEURS ET AGENTS
POUR
L'achat, la vente et le louage à bail de propriétés situées en ville, D'HABITATIONS ET DE TERRES,
[illegible] de coton avarié, meubles, &
Rue Carondelet, No 17, coin Union.

RECONNAISSANTS [illegible] PROPRIÉTÉS FONCIÈRES [illegible] VENTE [illegible] COTON [illegible]
J. B. WALTON & DESLONDE

En débarquement du navire Canova du Havre.

100 CAISSES ABSINTHE, E. Pernod,
100 do PETITS POIS, Briant,
50 do CHAMPIGNONS
10 do TRUFFES du Perigord,

En magasin et en Douane,
200 paniers HUILE Plagniol,
500 caisses VERMOUTH Noilly,
150 barriques VIN Bordeaux,
30 barriques VIN Marsala,
300 quarts MADERE, F. Violette et autres,
200 quarts PORT, F. Durand,
100 quarts SHERRY Paul E. Thomas,
75 [illegible] SHERRY Violette,
200 caisses VIN ROUGE St Loubès,
500 caisses VIN BLANC,
150 caisses VERMICELLI et MACARONI d'Aix,
150 caisses SARDINES ¼ et ½ boîtes,
150 caisses SALAISONS assorties,
100 caisses LIQUEURS CURAÇAO et MARASCHINO,
100 caisses VINAIGRE à l'Estragon,
200 paniers CHAMPAGNE, diverses marques,
500 caisses SAVON de Marseille,
500 caisses MUSCAT Frontignan,
à vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
1 sept—1m 65 rue Vieille-Levée.

MM. George M. Beaman et Octave Voorhies

Ont un intérêt dans notre maison à partir du 1er juillet 1866.
GEO. W. BANCKER & Co,
Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1866. 21 sept—1m

Charbon. Charbon. Charbon.
CHARBON PITTSBURG,
Pour les Familles
CHARBON ANTHRACITE,
Pour les Restaurants les Hôtels, &c.
COKE à l'usage du Bureau du Gaz.—A livrer dans tous les quartiers de la ville, par
D. STICKNEY
27 sept—1m Rue Carondelet, No 6

Café et Maison garnie,
A VENDRE.

A vendre le CAFÉ et la MAISON garnie, connus sous le nom de [illegible] dans un des meilleurs quartiers de la ville [illegible] Pour les conditions s'adresser à [illegible] 27 sept—6t

Demande de propriétés.

ON désire acheter PLUSIEURS PROPRIÉTÉS situées dans le Premier, le Deuxième et le Troisième District. S'adresser à
J. SAUVAGE, courtier,
Passage de la Bourse, No 111,
27 sept—1m entre St Louis et Conti.

AVIS.

MME ROBIN, de retour de la Havane, prévient [illegible] PENSION COMMERCIALE [illegible] bonne table.
Nouvelle-Orléans, le 25 septembre 1866. Par ROBIN.

DIVERS à vendre pour compte des consignations.
50 barriques St EMILION,
20 do CANTENAC,
10 do LISTRAC,
50 do COTES DE BOURG,
200 caisses grandes et demi BOUTEILLES;
Vin ST JULIEN [illegible]
50 caisses Sherry [illegible]
10 barils Virginia old RYE WHISKY.
J. J. HERR.
1er sept—1m Coin Gravier et Nouvelle Levée.

A Vendre,

CUIR à semelles,
CUIR à Harnais,
PEAUX de veau,
Aux prix de fabrique.
S'adresser à AVENDANO FRERES,
[illegible] Rue de la Commune 134.

Mr C. DUHAMEL, Opticien,
A transporté son magasin No 86 rue de Chartres, à l'angle des rues Chartres et Bienville, au local précédemment occupé par Mr. A. Faivre.
1er sept—1m

DROGUES, MEDICAMENTS,
PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,
IMPORTATEURS
ET MARCHANDS EN GROS
DE

Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

Ainsi que tous articles pour;
TEINTURIERS,
DISTILLATEURS,
PARFUMEURS,
PEINTRES, &c. &c.
Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes les grandeurs et qualités. 1er nov

Changement d'Office.

JE donne avis que j'ai changé mon office de la rue Carondelet, No 6 à la Place de Commerce (Commercial Place) No 15, office No 6, où je continuerai mes professions.
1o — De commissionnaire aux actes (Commissioner of Deeds) pour tous les États [illegible]
2o — D'agent pour obtenir pensions, paye et gratifications (Bounties) pour les soldats [illegible]
3o — De poursuivre toutes réclamations auprès du gouvernement fédéral, pour saisies ou confiscations illégales.
4o — D'agent général du Texas et enfin
5o — De courtier à commission.
J. CASTANIT,
2 sept—6t 15, Commercial Place Room 6

AVIS
aux Planteurs, aux Tonneliers et au Public.

50,000 pieds perches Hickory vert No 1, de l'Ouest, à cercles de barriques.
10,000 pieds perches Hickory vert No 1, de l'Ouest, à cercles de baril.
5,000 pieds perches Hickory vert No 1 de l'Ouest à cercles de demi barils.
à vendre à bas prix, en lots au gré des acheteurs. Comptant à vendre ou à louer: chalands, barges montées ou à plate-forme.
Avant des transports à vapeur je suis prêt à faire des contrats pour vendre ou transporter du bois de chauffage [illegible] les briques à tout [illegible] point quelconque de la côte au-dessus de la Nlle Orléans.
C. McPHELIN,
21 sept—2m No 96 rue Nouvelle Levée

PHŒNIX HOUSE.
(CAFÉ PHÉNIX)

No 96——Rue St-Charles——No 96.
A côté de l'Académie de Musique.

CET ÉTABLISSEMENT BIEN CONNU qui a été rouvert pour la saison de 1866-67 est ouvert. La BUVETTE le SALON DE JEU DE QUILLES le SALON D'HUITRES et le RESTAURANT [illegible]
Le DÉLICIEUX LUNCH est servi GRATIS [illegible]
D. BIDWELL, Propriétaire.

Magasin de Tapis.
RUE DE CHARTRES No 17.

NOUS avons reçu dernièrement, des TAPIS de toute espèce et de toutes qualités. Des TOILES CIRÉES de toutes qualités pour chambres, corridors, &c. Des ARTICLES A RIDEAUX, des rideaux de dentelles [illegible] A. BROUSSEAU & Co

C. CAVAROC & CO.,
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
116 RUE ROYALE,

Avances libérales
Sur consignations de coton et autres produits à nos amis de
LIVERPOOL, HAVRE ET BORDEAUX.
C. CAVAROC & CO.

CHANGE
A vue et à terme, à la convenance des Acheteurs, sur,

Paris, Andeus, Angoulême, Agen, Arras, Auch, Aurillac, Alençon, Bayonne, Brest, Bar-le-Duc, Besançon, Blaye, Blois, Beauvais, Boulogne, Bordeaux, Caen, Carcassonne, Clermont Ferrand, Charleville, Castelnaudary, Cahors, Castres, Châlons-sur-Mar, Dunkerque, Dieppe, Elbeuf, Grenoble, Gray, Havre, Lyon, Laval, Lille, Limoges, Libourne, Lorient, Marseille, Mulhouse, (Mans) (le), Montpellier, Nantes, Nancy, Narbonne, Orléans, Pau, Périgueux, Puy (le), Perpignan, Quimper, Rouen, Reims, Rodez, Rochelle (la), Rennes, Rochefort, Roanne, Strasbourg, St-Etienne, St-Quentin, Saumur, Toulouse, Tarbes, Tou

A vendre par C. CAVAROC & CO,
116, rue Royale.

VINS FINS
DE LA MAISON SEIGNOURET FRERES DE BORDEAUX.

150 barriques vin rouge Château Dillon, diverses qualités,
100 demi-barr. do do do
500 caisses do do do
150 do do Château Terrefort,
100 do do Château Talbot,
50 do do Château Lafitte,
30 do do Château Larose,
50 do do Château Margaux,
15 do do Château Léoville,
125 do do St-Julien,
100 do vin blanc Sauterne,
80 do do Barsac,
30 do do Beaune,
10 do do Château Yquem,
A vendre par C. CAVAROC & CO,
116, rue Royale.

VIN ROUGE EN CAISSES,
2500 caisses vin rouge St Loubès et Ste-Eulalie,
En magasin et à vendre par
C. CAVAROC & Co., 116 rue Royale.

VIN ROUGE EN BARRIQUES,
100 barriques vin rouge, bon ordinaire,
En magasin et à vendre par
C. CAVAROC & Co., 116 rue Royale.

ROUSSILLON — CAHORS.
40 barriques vin rouge, Roussillon, très étoffé,
20 do do Cahors, do
En magasin et à vendre par
C. CAVAROC & Co., 116 rue Royale.

VIN DE BOURGOGNE.
30 caisses Chambertin, Clos Vougeot, Romanée, Nuits, de la marque Ch. Marey & Cie Ligier Belair,
En magasin et à vendre par
C. CAVAROC & Co., 116 rue Royale.

HUILE D'OLIVE J. PLAGNIOL.
2000 caisses huile d'olives J. Plagniol, grandes et petites bouteilles,
En magasin et à vendre par
C. CAVAROC & Co. 116 rue Royale.

SARDINES A L'HUILE.
500 caisses (¼ et ½ boîtes) sardines à l'huile, marques Rodel, Susbielle, Ch. Ledandeuf
En magasin et à vendre par
C. CAVAROC & Co., 116 rue Royale.

EAUX-DE-VIE.
50 quarts Coq père & fils, 1862,
30 huitièmes do do do
25 quarts Achille Petit, 1810,
30 huitièmes do do
30 quarts J. A. Guérin, 1825,
30 huitièmes do
80 quarts Borel,
En magasin et sous les rées de la douane,
A vendre par C. CAVAROC & Co., 116 rue Royale.

LES SOUSSIGNÉS
Ont formé ce jour une société sous la raison de BERAUD & GIRERT pour les affaires de commission en général.
M. Pierre Roy, ancien associé de la maison Bellocq, Noblom & Co, est porteur de notre procuration générale.
BERAUD & GIRERT,
1er sep—1m 61, rue Carondelet.

A Vendre.

Plusieurs WAGONS et AMBULANCES état seront vendus à bon marché. A vendre également, des HARNAIS de seconde main.
S'adresser à J. G. LEON.
16 sept—1m Au coin des rues Poydras et Lafayette.